

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 367

9 février 2016

SOMMAIRE

AC Property SA	17573	Atena Corporation S.A. SPF	17574
AGORA-Wash S.A.	17573	ATG Luxco S.à r.l.	17612
AI Avocado S.à r.l.	17573	Autovitres S.à r.l.	17570
AI Commitment LatAm (Luxembourg) II Holding S.à r.l.	17573	Avenir Investments Sàrl	17573
Almima Holding S.A.	17576	Avenir Investments Sàrl	17571
Alpha Distribution Service Sàrl	17603	Aviatrax S.A.	17572
Alsa Corporation Europe Sàrl	17570	A Votre Service	17575
Alto Investments S.à r.l.	17571	Avus Group S.à r.l.	17570
Alto Investments S.à r.l.	17571	Barclays Equity Index Investments S.à r.l. ...	17593
AMS Finsoft S.A.	17570	Berghain S.à r.l.	17585
AMS Services 2, S.à r.l.	17570	Bikbergen S.à r.l.	17574
Angela Private S.A. SPF	17574	Carina Natural Resources	17576
Anteos Luxembourg S.à r.l.	17576	C & I Latam S.à r.l.	17576
Aqua-Pêche Sàrl	17576	Epic 1 S.à r.l.	17611
Archway S.à r.l.	17571	Epic Holdco S.à r.l.	17606
Archway S.à r.l.	17571	Eram S.à r.l.	17609
Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l.	17572	Ets Jos Mosar S.à r.l.	17615
Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l.	17572	Fashioneast S.à r.l.	17577
Ariane Investments Management S.à r.l. ...	17570	SAE S.à r.l.	17575
Asia Global Invest S.à r.l.	17572	SenSuS	17575
Asia Growth Basket S.à r.l.	17572	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	17616
ASP Seytl Holdings Luxembourg S.à r.l.	17574	Terra Venture Partners Management II S.à r.l.	17575
ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.	17574	Terra Venture Partners Management II S.à r.l.	17575
		tvb-consulting s.à r.l.	17575

AMS Finsoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 69.269.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205141/9.
(150231025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AMS Services 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 120.188.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205142/9.
(150230894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Alsa Corporation Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 163.825.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205132/9.
(150230849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Avus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 172.944.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205111/9.
(150231467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 112.265.

—
Le bilan au 31/03/14 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205106/9.
(150231355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Arianne Investments Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 175.876.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205100/9.
(150231696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.717.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205085/12.

(150231501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.717.

Les comptes consolidés de la société Ardagh Group S.A., maison mère de la société Alto Investments S.à r.l., au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205086/12.

(150231654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205108/12.

(150231502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.066.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2015205096/9.

(150230828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Archway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 13, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.066.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015205097/9.

(150230936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.452.

Les comptes consolidés de la société Ardagh Group S.A., maison mère de la société Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205098/12.

(150231653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Ardagh Packaging Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.452.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205099/12.

(150231656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Asia Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.026,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205102/10.

(150231813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.746,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205103/10.

(150231834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Aviatrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEWA-CLAR S.A.

Référence de publication: 2015205110/10.

(150230879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Les comptes consolidés de la société Ardagh Group S.A., maison mère de la société Avenir Investments S.à r.l., au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015205109/12.

(150231655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AC Property SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 146.721.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015205115/12.

(150231497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AGORA-Wash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 19B.
R.C.S. Luxembourg B 172.965.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015205122/10.

(150231125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AI Avocado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 181.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205123/10.

(150230479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

AI Commitment LatAm (Luxembourg) II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205124/10.

(150231827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Angela Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.884.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2015.

Pour: ANGELA PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015205143/14.

(150230907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Bikbergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 183.591.

Dépôt rectificatif du dépôt n° L150143638 déposé le 04/08/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015205179/10.

(150231229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Atena Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 187.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015205159/10.

(150230977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

ASP Seytl Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 190.754.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015205156/10.

(150231560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.058.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015205157/10.

(150231540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SenSuS, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 184.864.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015204895/9.
(150229575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

SAE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 168.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015204918/9.
(150230298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Terra Venture Partners Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.061.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015204972/9.
(150230262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Terra Venture Partners Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.061.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015204973/9.
(150230263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

tvb-consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 20, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 172.106.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205067/9.
(150231786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

A Votre Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 53, avenue Lucien Salentyne.
R.C.S. Luxembourg B 185.739.

Les comptes annuels au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015205068/9.
(150231354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Anteos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 175.048.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015205091/13.

(150231096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Almima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015205083/11.

(150231375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

C & I Latam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205216/10.

(150231431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Carina Natural Resources, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.326.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015205223/10.

(150231820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Aqua-Pêche Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berle, 67, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.668.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015205093/10.

(150230734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Fashioneast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffér.

R.C.S. Luxembourg B 201.871.

—
STATUTES

In the year 2015, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Liberation Management Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at 13 North Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 2LQ, registered with the Guernsey Trade Register, under number 47808, acting as Trustee of “The Toco Trust”,

here represented by Lucile Makhlouf, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Fashioneast S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and it may assist, support and provide services of any nature to group companies.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager (or at the request of the sole shareholder in case there is only one shareholder), at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

Liberation Management Limited, acting as Trustee of "The Toco Trust", represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros. (1.500.-€)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The company “EMPoint S.à.r.l.”, with registered office at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, RCS B 93821, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Liberation Management Limited, une société (corporation) organisée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à 13 North Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 2LQ, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey, sous le numéro 47808, agissant en sa qualité de Trustee de “The Toco Trust”,

ici représentée par Lucile Makhlof, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter comme suit les statuts d’une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Fashioneast S.à.r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l’étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n’ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L’objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut assister, soutenir et fournir des services de toute nature à des sociétés affiliées.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de billets à ordre, d’obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu’à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l’autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les bonis de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

Souscription et Libération

Liberation Management Limited, agissant en sa qualité de Trustee de «The Toco Trust», souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros. (1.500.-€)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La société «EMPoint S.à.r.l.», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, RCS B 93821 est nommée gérante unique pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. MAKHLOUF, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10401. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 02 décembre 2015.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2015194964/467.

(150218110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Berghain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.872.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of November,

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1. Seefeld Limited, acting as Trustee of The Tchack Settlement, a trust existing under the law of Bermuda, having its registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton, HM11, Bermuda,

2. Kronos BRS Ltd., a company existing under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of corporate affairs of the British Virgin Islands under number 1856732,

3. Kronos Management Luxembourg S.à r.l., a company existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 195664.

All of them here duly represented by Mr. Jean-Hugues DOUBET, company director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal (herein referred to as the "Proxyholder").

The said proxies, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BERGHAIN S.à r.l.", (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may further grant securities in favor of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), represented by seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand

six hundred and fifty (82,650) Class C shares in registered form, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Shareholders, prenamed, represented as stated above, hereby declare to subscribe to the ninety-five thousand (95,000) shares representing the total share capital of the Company, as follows:

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Seefeld Limited, acting as Trustee of The Tchack Settlement | 7,600 Class A shares |
| 2. Kronos BRS Ltd. | 4,750 Class B shares |
| 3. Kronos Management Luxembourg S.à r.l. | 82,650 Class C shares |

All these shares are fully paid-up by the aforementioned Shareholders by payment in cash, so that the amount of nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the shareholders

The Shareholders, pre-named, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital, passed by unanimous vote the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - (i) Mr. Salim BOUREKBA, born on 11.05.1971 in Hautmont (Belgium), residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - (ii) Mr. Jean-Hugues DOUBET, born on 07.05.1974 in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - (iii) Mrs Martine STIEVEN, born on 08.05.1968 in Aumetz (France), residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
3. the address of the registered office of the Company is set at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Costs

The amount, costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Seefeld Limited, agissant en tant que Trustee de The Tchack Settlement, un trust existant sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton, HM11, Bermudes,
2. Kronos BRS Ltd., une société existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du "Registrar of corporate affairs" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1856732,

3. Kronos Management Luxembourg S.à r.l., une société existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 195664.

Tous ici dûment représentés par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, administrateur de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privée (ci-après dénommé le Mandataire).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BERGHAIN S.à r.l.", (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de germer ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf mille euros (19.000,- EUR), représenté par sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C sous forme nominative, avec une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Associés, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les quatre-vingt-quinze mille (95,000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

1. Seefeld Limited, agissant en tant que Trustee de The Tchack Settlement 7,600 parts sociales de classe A
2. Kronos BRS Ltd. 4,750 parts sociales de classe B
3. Kronos Management Luxembourg S.à r.l. 82,650 parts sociales de classe C

Toutes ces parts sociales sont intégralement libérées par les Associés par paiement en numéraire, de sorte que le montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par les associés

Les Associés, pré-qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Monsieur Salim BOUREKBA, né le 11 mai 1971 à Hautmont (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (ii) Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07.05.1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (iii) Madame Martine STIEVEN, née le 08.05.1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
3. le siège social de la Société est fixé au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: J-H. DOUBET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194827/436.

(150218361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Barclays Equity Index Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.151.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Barclays Index Finance Trust, a trust, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, JE4 5UT St. Hélier, Jersey, acting through its trustee Sanne Trustee Services Limited, and registered with number 112368,

here represented by Me Virginie STALDER, Avocat à La Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 November 2015.

2) Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.130 and having a share capital of EUR 377,343,

here represented by Me Virginie STALDER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 23 November 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Barclays Equity Index Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.151, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 October 2011, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2979 dated 6 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 463 dated 19 February 2015.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to insert a new article 7.6 in the Articles, which shall read as follows:

" 7.6. The rules set out in Article 7.5 above shall also apply in relation to a decrease of the share capital of the Company, by cancellation of any Class A Share and/or Class B Share."

Second resolution

The Shareholders decide to reduce the Company's share capital by an amount of one thousand eight hundred forty five Euros (EUR 1,845), so as to bring the share capital from its current amount of twenty-four thousand three hundred forty five Euros (EUR 24,345) down to the new amount of twenty-two thousand five Euros (EUR 22,500), by the cancellation of one thousand eight hundred forty five (1,845) Class B Shares held by Barclays Index Finance Trust (the "Cancelled Shares").

The Company will pay an aggregate amount of EUR 4,422,322,181.81 to Barclays Index Finance Trust in consideration for the cancellation of the Cancelled Shares. Such amount corresponds to the Variable Value (as defined in the Articles) as at 23 November 2015.

As a consequence of this resolution, all the shares held by Barclays Index Finance Trust having been cancelled, voting rights are no longer attaching to these shares and Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l. is the remaining sole shareholder of the Company (the "Remaining Shareholder").

Third resolution

The Remaining Shareholder decides to re-denominate the Class A Shares and the Class C Shares into one single class of ordinary shares to be denominated the "Shares" which is hereby created.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Remaining Shareholder decides to amend and restate articles 6.1 and 6.2 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 6.1. The share capital is represented by ordinary shares (the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2. The issued share capital of the Company is fixed at twenty two thousand five hundred euro (EUR 22,500) divided into twenty two thousand five hundred (22,500) Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

Fifth resolution

The Remaining Shareholder decides to fully amend and restate the Articles which shall henceforth read as follows:

“Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Barclays Equity Index Investments S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, sale and repurchase, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Repurchase of shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The share capital is represented by ordinary shares (the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at twenty two thousand five hundred euros (EUR 22,500) divided into twenty two thousand five hundred (22,500) Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1).

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, the Shares are entitled to pro rata distributions.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

Art. 7. Shares, transfer and repurchase.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may repurchase (in whole or in part) its own Shares by decisions of the board of managers, subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts and subject to agreeing the terms of the repurchase with the shareholder in question.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders**Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the issued share capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation**Art. 15. Financial year.**

15.1 The Company's financial year runs from 1st January of one year to the 31st December of the same year.

15.2 The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the board of managers will draw up a balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to a pro rata share of any dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

Art. 18. Interim Dividend.

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata.

Art. 20. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by existing applicable laws.“

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Barclays Index Finance Trust, un trust incorporé et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 13 Castle Street, JE4 5UT St. Hélier, Jersey et sous le numéro 112368, agissant par le biais de son trustee Sanne Trustee Services Limited,

ici représenté par Maître Virginie STALDER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé le 23 novembre 2015.

2) Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.130 et ayant un capital social de EUR 651.216.

ici représenté par Maître Virginie STALDER, prénommée, en vertu d'une procuration conférée sous seing privé le 23 novembre 2015.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Barclays Equity Index Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.151, constituée par acte du notaire instrumentant, le 19 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 6 décembre 2011.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 19 février 2015.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 7.6 dans les Statuts, qui se lira de la manière suivante:

" **7.6.** Les règles exposées à l'Article 7.5 ci-dessus s'appliquent aussi en cas de réduction du capital social de la Société, par l'annulation de toute Part Sociale de Classe A et/ou de Part Sociale de Classe B."

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille huit cent quarante cinq Euros (EUR 1.845), afin de le réduire de son montant actuel de vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq Euros (EUR 24.345) à un nouveau montant de vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500), par l'annulation de mille huit cent quarante-cinq (1.845) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B détenues par Barclays Index Finance Trust (les "Parts Sociales Annulées").

La Société payera un montant total de EUR 4.422.322.181,81 à Barclays Index Finance Trust en considération de l'annulation des Parts Sociales Annulées. Ce montant correspond à la Valeur Variable (telle que définie dans les Statuts) au 23 novembre 2015.

En conséquence de cette résolution, toutes les parts sociales détenues par Barclays Index Finance Trust sont annulées, les droits de vote ne sont plus attachés à ces parts sociales et Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l. devient l'associé unique de la Société (l'«Associé Restant»).

Troisième résolution

L'Associé Restant décide de renommer les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie C en une seule catégorie de parts sociales ordinaires nommée les "Parts Sociales", créée par les présentes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Restant décide de modifier et refondre les articles 6.1 et 6.2 des Statuts de la Société, qui se liront de la manière suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est composé de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500), divisé en vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

Cinquième résolution

L'Associé Restant décide de modifier et refondre entièrement les Statuts qui se liront de la manière suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est "Barclays Equity Index Investments S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts" d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, vente et rachat, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois de demandes de prêts auprès de particuliers ou la prise de dépôts de particuliers).

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - rachat de parts sociales

Art. 6. Capital social, capital autorisé non émis.

6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 22.500), divisé en vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associés ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, les Parts Sociales donnent droit à distribution au pro rata.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distributions en cas de réduction du capital social, de liquidation ou de toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou de réserve.

Art. 7. Parts sociales, cession et rachat.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut racheter (en tout ou en partie) ses Parts Sociales, sur décision du conseil de gérance, dans la limite de la disponibilité de réserves ou bénéfices distribuables tels que déterminées par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires concernés et sous réserve d'un accord sur les conditions de rachat avec l'associé des Parts Sociales en question.

Art. 8. Événements concernant les associés.

Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.

10.3 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ses résolutions sont valablement passées par écrit.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autre seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société;

simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus d'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social émis, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation

Art. 15. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier d'une année et se termine le 31 décembre de la même année.

Le ou les associés peuvent abréger la durée de l'exercice social à tout moment.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1 Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan des actifs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives et accompagné d'une annexe contenant une synthèse de tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte des pertes et profit, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte des pertes et profits, pendant la quinzaine de jours précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au-delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

Art. 18. Dividende intérimaire.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés au pro rata.

Art. 20. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.»

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STALDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194815/515.

(150217817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Alpha Distribution Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 201.841.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Alphatrade-Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 60258,

Ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Alain NANI, administrateur de sociétés, demeurant au 6, avenue Hippolyte d'Huart F-54400 Longwy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ALPHA DISTRIBUTION SERVICE SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente de toutes fournitures et équipements industriels ainsi que la location de matériel industriel.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société peut, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Alphatrade-Group S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris, en sa qualité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
2. Monsieur Alain NANI, administrateur de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France) le 27 mai 1952, demeurant au 6, avenue Hippolyte d'Huart F-54400 Longwy, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

Autorisation de commerce - Activités réglementées

Le notaire instrumentant a informé la comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la Société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la Société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la Société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. NANI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 novembre 2015. 2LAC/2015/26663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194788/140.

(150217639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Epic Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Europa Real Estate IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.857,

here represented by Mr Eric BIREN, company manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

2. Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.861,

here represented by Mr Eric BIREN, prenamed, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

3. PINNACLE B.V. a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Muiderstraat 1, (1011 PZ) Amsterdam, The Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 51493640,

here represented by Mr Zivana Krusic, employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 19 November 2015, hereto annexed, and

4. BLUEBERRY PROPERTIES B.V., a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van Goyenkade 12, 1075 HP Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 61373028,

here represented by Mrs Zivana KRUSIC, prenamed,

by virtue of a proxy dated 18 November 2015, hereto annexed.

Such appearing parties are the shareholders of EPIC Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand four euros (EUR 20,004) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 175.543 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 February 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 982, page 47109, on 24 April 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 September 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the Notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company through contributions in cash by an amount of two euros (EUR 2) in order to raise it from its current amount of twenty thousand four euros (EUR 20,004) to twenty thousand six euros (EUR 20,006), by creating and issuing two (2) new shares (together the "New Shares") comprised of:

- one (1) Class A Shares and
- one (1) Class C Shares,

having a par value of one euro (EUR 1) each and issued with a share premium for a global price of two thousand eight hundred and fifteen euro and thirty-four cents (2,815,34EUR) and having the rights and obligations determined in the Articles.

The New Shares are subscribed for as follows:

- Europa Real Estate IV S.à r.l. subscribes for one (1) Class A Share, issued with two thousand six hundred and eighteen euro forty cents (2,618.40 EUR) of share premium and fully paid up by a contribution in cash;

- BLUEBERRY PROPERTIES B.V., subscribes for one (1) Class C Share issued with one hundred and ninety-six euro and ninety-four cents (196.94 EUR) of share premium and fully paid up by a contribution in cash.

The others shareholders waive their preferential subscription rights.

Out of the total contribution of two thousand eight hundred and seventeen euro and thirty-four cents (2,817,34 EUR), an amount of two euros (EUR 2) will be allocated to the share capital of the Company and an amount of two thousand eight hundred and fifteen euro and thirty-four cents (2,815,34 EUR) of share premium will be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twenty thousand six euros (EUR 20,006.-) divided into:

- fifteen thousand nine hundred ninety-three (15,993) Class A Shares;
 - two thousand five (2,005) Class B shares; and
 - two thousand eight (2,008) Class C Shares,
- having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"),

Ont comparu:

1. Europa Real Estate IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.857 ("l'Associé Fondateur"),

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle;

2. Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle;

3. PINNACLE B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Muiderstraat, (1011 PZ) Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 51493640,

ici représentée par Madame Zivana Krusic, employée, avec adresse professionnelle au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2015, ci-annexée, et

4. BLUEBERRY PROPERTIES B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois de des Pays-Bas, ayant son siège social au 12, Jan van Goyenkade, 1075 HP Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 61373028,

ici représentée par Madame Zivana KRUSIC, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2015 ci-annexée.

Les parties comparantes sont les associés de EPIC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille quatre-euros (20.004,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.543 (la "Société"), constituée par un acte notarié établi par le notaire soussigné, le 19 février 2013, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 982 page 47109 en date du 24 avril 2013. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 29 septembre 2015, non encore publié au Mémorial.

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social demandent au notaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société par apports en numéraire d'un montant de deux euros (2,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille quatre euros (20.004,- EUR) à vingt mille six euros (20.006,- EUR), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") constituées de:

- une (1) Part Sociale de Catégorie A et

- une (1) Part Sociale de Catégorie C

ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et émise avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille huit cent quinze euros trente-quatre cents (2,815.34 EUR) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

Europa Real Estate IV S.à r.l., prénommée, souscrit à une (1) Part Sociale de Catégorie A, émises avec une prime d'émission de deux mille six cent dix-huit euros quarante cents (2.618,40 EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire;

BLUEBERRY PROPERTIES B.V., prénommée, souscrit à une (1) Part Sociale de Catégorie C, émises avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-seize euros quatre-vingtquatorze cents (196,94 EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

De l'apport total de deux mille huit cent dix-sept euros trente-quatre cents (2,817.34 EUR), un montant de deux euros (2,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et un montant de deux mille huit cent quinze euros trente-quatre cents (2,815.34 EUR) de prime d'émission sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné, qui la reconnaît.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille six euros (20.006,- EUR) divisé en:

- quinze mille neuf cent quatre-vingt-treize (15.993) Parts Sociales de Catégorie A;

- deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie B; et

- deux mille huit (2.008) Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27271. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015194939/160.

(150218065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Eram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.456.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aerium Holdings S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.764,

here represented by Ms. Anissa Kabbage, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Eram S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.456, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2004 number 1268 (hereinafter the “Company”). The articles of incorporation of the Company have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2015 number 702.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, asset management, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Aerium Holdings S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Société et de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.764,

ici représentée par Madame Anissa Kabbage, employé privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Eram S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.456, constituée selon acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 décembre 2004 numéro 1268 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mars 2015 numéro 702.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et dans toute autre forme des placement, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente, pour son propre compte de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger sont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, gestion d'actifs, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets».

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KABBAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34059. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194945/104.

(150218417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Epic 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“EPIC Holdco S.à r.l.” a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175 543,

here represented by Mr Eric BIREN, company manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of “EPIC 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182 059, incorporated formerly under the name “HAP S.à r.l.”, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of 26 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93 of 10 January 2014. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 September 2015, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company’s share capital by an amount of ten euro (10.- EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and thirty euro (12’530.- EUR), up to twelve thousand five hundred and forty euro (12’540.- EUR) through the issue of ten (10) new shares, having a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

The ten (10) new shares have been subscribed by “EPIC Holdco S.à r.l.”, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder and fully paid up by a contribution in cash together with share premium in an amount of one million seven hundred and seventeen thousand four hundred and sixty euro (1’717’460.- EUR).

The aggregate cash contribution amount of one million seven hundred and seventeen thousand four hundred and seventy euro (1’717’470.- EUR) will be allocated as follows: (i) ten euros (10.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) the balance of an amount of one million seven hundred and seventeen thousand four hundred and sixty euro (1’717’460.- EUR) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred and forty euro (12’540.- EUR) divided into twelve thousand five hundred and forty (12’540) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«EPIC Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 543,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «EPIC 1 S.à r.l.» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182 059, constituée originellement sous la raison sociale «HAP S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 10 janvier 2014. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros (10.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent trente euros (12'530.- EUR) à douze mille cinq cent quarante euros (12'540.- EUR) par l'émission de dix (10) parts sociales nouvelles d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les dix (10) parts sociales nouvelles sont souscrites par «EPIC Holdco S.à r.l.», prénommée, agissant en sa qualité de seul associé et libérées par un apport en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million sept cent dix-sept mille quatre cent soixante euros (1'717'460.- EUR).

Le montant total de l'apport en numéraire d'un million sept cent dix-sept mille quatre cent soixante-dix euros (1'717'470.- EUR) sera alloué comme suit; (i) au capital social souscrit pour le montant de dix euros (10.- EUR) et (ii) le solde, l'apport d'un million sept cent dix-sept mille quatre cent soixante euros (1'717'460.- EUR) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent quarante euros (12'540.- EUR) divisé en douze mille cinq cent quarante (12'540) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27273. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015194941/100.

(150218066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

ATG Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.253,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.739.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ATG Luxco S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3333 on 31 December 2013, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181739. The articles of associations have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 29 November 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 423 on 15 February 2014.

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Delphine Gomes, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.) The shareholders represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the “Meeting”) is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Reclassification of the five hundred seventy-four (574) class A shares of the Company held by David Bernard LEIGH, residing at 19 Greville Place, London, NW6 5JE into five hundred seventy-four (574) class B shares; and

B. Amendment and restatement of article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty-four thousand two hundred fifty-three Sterling Pounds (GBP 44,253) divided into:

- one hundred fifty-three thousand and six (153,006) class A shares;
- twelve thousand two hundred and one (12,201) class B shares;
- forty-one thousand three hundred seven (41,307) class C shares;
- five hundred ninety thousand forty (590,040) class D shares;
- twenty-three thousand six hundred one (23,601) class E1 shares;
- five thousand nine hundred one (5,901) class E2 shares;
- twenty-three thousand six hundred one (23,601) class F1 shares;;
- five thousand nine hundred one (5,901) class F2 shares;
- twenty-three thousand six hundred one (23,601)class G1 shares;
- five thousand nine hundred one (5,901) class G2 shares;

(together the “Shares”) with a nominal value of five pence Sterling (GBP 0.05) each and such rights, obligations and terms as set forth in the present Articles. The E1 shares, E2 hares, F1 shares, F2 shares, G1 shares and G2 shares are together referred to as the “Alphabet Shares”.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to reclassify the five hundred seventy-four (574) class A shares of the Company held by David Bernard LEIGH, residing at 19 Greville Place, London, NW6 5JE into five hundred seventy-four (574) class B shares.

Second resolution

The Meeting then resolved to amend and restate the article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy-holders of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés d'ATG Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire de instrumentant en date du 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3333 du 31 décembre 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181739. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 15 février 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Delphine Gomes, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.) Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

A. Reclassification des cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de classe A de la Société détenues par David Bernard LEIGH demeurant à 19 Greville Place, Londres, NW6 5JE, en cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de classe B.

B. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille deux cent cinquante-trois livres sterling (44.253 GBP) divisé en:

- cent cinquante-trois mille six (153.006) parts sociales A;
- douze mille deux cent un (12.201) parts sociales B;
- quarante et un mille trois cent sept (41.307) parts sociales C;
- cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante (590.040) parts sociales D;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales;
- vingt-trois mille six cent un (23.601) parts sociales;
- cinq mille neuf cent une (5.901) parts sociales;

(ensemble, les «Parts Sociales» d'une valeur nominale de cinq pence (0,05 GBP) chacune et assorties des droits, obligations et conditions énoncés dans les présents Statuts. Les parts sociales E1, les parts sociales E2, les Parts Sociales F1, les Parts Sociales F2, les parts sociales G1 et les parts sociales G2 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales Alphabet».

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de reclasser les cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de classe A de la Société détenues par David Bernard LEIGH résidant à 19 Greville Place, Londres, NW6 5JE, en cinq cent soixante-quatorze (574) parts sociales de classe B.

Deuxième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre l'article 5.1 des statuts de la Société tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement mille cent euros (1.100,- €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37313. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194807/131.

(150217900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Ets Jos Mosar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 39, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 39.910.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achtzehnten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Herrn Joe MOSAR, Angestellter, geboren in Luxemburg, am 17. Mai 1996, wohnhaft in D-66706 Besch, Erwin-Therre-Strasse 9 (Deutschland), und

2.- Frau Lisa-Mari MOSAR, Schülerin, geboren in Luxemburg, am 16. Oktober 1998, wohnhaft in D-66706 Besch, Erwin-Therre-Strasse 9 (Deutschland), hier vertreten durch Frau Claudia Gelz, geboren in Perl am 24. April 1958, wohnhaft in D-66706 Besch, Erwin-Therre-Strasse 9 (Deutschland), Testamentsvollstreckerin der letztwilligen Verfügungen des verstorbenen Herrn Joseph MOSAR, nachfolgend benannt, dessen elterlichen Sorge zusteht.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ets Jos. Mosar S.à r.l., mit Sitz in 39, z.a.e. le Triangle Vert, L-5691 Ellange, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 39910, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jacques DELVAUX, vormals mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 381 vom 4. September 1992, abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 6. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1316 vom 10. Dezember 2003. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 15. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2596 vom 27. November 2010, (die "Gesellschaft");

Dass das Gesellschaftskapital hundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000.-) beträgt, eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von jeweils eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Dass nach dem Tod von Herrn Joseph Mosar, zu seine Lebzeiten Geschäftsführer, geboren am 18. August 1960, in Luxemburg, zuletzt wohnhaft in D-66706 Perl, Erwin-Therre-Strasse 9 (Deutschland) die hundert (100) Anteile, die hundert Prozent (100%) des Kapitals darstellen an Herrn Joe MOSAR und Frau Lisa-Maria MOSAR, beide vorbenannt, zu je 50% ungeteilt und in vollem Eigentum zugeteilt wurden, laut Urkunde des Notars Dr. Hermann Kerbusch, mit Amtssitz in Merzig gegeben am 29. April 2013 unter der Urkundenrolle Nr. 910/2013. (die „Gesellschafter“)

- Dass Herrn Joe MOSAR und Frau Lisa-Maria MOSAR, beide vorbenannt, alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind und ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen, diese in Liquidation zu setzen und Frau Claudia Gelz, vorbenannt als Liquidator zu bestimmen.

- Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

- Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft Ets Jos. Mosar S.à r.l. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

- Dass der Liquidationsbericht nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung begeben bleibt.

Der Komparent ernennt zur Prüfungskommissar Fiduciaire de l'Est S.A., mit Sitz in L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 113.692, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, billigt die Liquidationskonten, und erteilt Fiduciaire de l'Est S.A. Entlast für die Ausübung seines/ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde begeben.

Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung den Abschluss der Liquidierung beschliesst und feststellt, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Dass er den Geschäftsführern, dem Liquidator sowie dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-66706 Besch, Erwin-Therre-Strasse 9 (Deutschland), aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Die Gebühren und Kosten hierfür werden von der Gesellschaft getragen. Sie verpflichtet sich gemeinsam mit den Erschienenen/Vollmachtnehmer mit der Zahlung der Gebühren und Kosten.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Joe Mosar, Lisa-Mari Mosar, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 36977. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. November 2015.

Référence de publication: 2015194930/70.

(150218470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 Juin 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 Juin 2015 que:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Mazars Luxembourg S.A., avec siège social sis au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962 pour l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192294/17.

(150215178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.